REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-huit, le **20 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre**

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

PECOUL, Maire

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY,

31

Nombre de votants : M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS:

Date de convocation :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Jacques LAMY

14 septembre 2018

31

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Date d'affichage :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

27 septembre 2018

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale *a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n*° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20180920-DELIB180914-DE Date de télétransmission : 24/09/2018 Date de réception préfecture : 24/09/2018



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

QUESTION N° 14

OBJET: 3 avenue de Paris: cession d'une maison

RAPPORTEUR: Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 septembre 2018.

L'EPF SMAF a acheté le 28 février 2008 par voie de préemption pour le compte de la Ville de Riom la maison au 3 avenue de Paris, parcelle cadastrée AS n° 133 pour 78 m², au prix de 78 000 €. Le prix est soldé et la ville de Riom a récupéré la propriété de cet immeuble auprès du SMAF le 28 octobre 2009.

Cette maison avait été préemptée par la Ville de Riom pour démolition, dans l'objectif d'amélioration du carrefour. Elle comporte 2 niveaux et un grenier, sa surface habitable est de 84 m². Elle est inhabitable en l'état (murée, étanchéité à revoir).

Après avoir envisagé la démolition, il a été validé le 8 juin 2017 le principe d'une mise en vente de cette maison aux enchères, qui constitue un bien vacant et se dégrade progressivement. Les enchères, qui se sont déroulées le 29 janvier 2018, se sont avérées infructueuses.

La commune a donc souhaité remettre en vente cette maison au plus offrant, la date limite de remise des offres était fixée au 31 août 2018.

La meilleure offre reçue est celle de la SARL Home Sweet Home, pour un prix de 35 000 €.

Il est donc proposé de céder ce bien à la SARL Home Sweet Home, à un prix de 35 000 € hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la vente de la maison située 3 avenue de Paris (parcelle AS n°133) à la SARL Home Sweet Home au prix de 35 000 €,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,
signé
Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20180920-DELIB180914-DE Date de télétransmission : 24/09/2018 Date de réception préfecture : 24/09/2018

